

Séance extraordinaire (Budget) du 14 décembre 2022



2022-12
358

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-
SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA
GUADELOUPE**

Séance extraordinaire d'adoption du budget du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 14 décembre à 19h15.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - M. Pierre Grondin
Siège #2 - M. Frédéric Poulin
Siège #3 - M. Dave Roy
Siège #4 - Mme Guylaine Gagnon
Siège #5 - M. Vincent Breton
Siège #6 - M. Carl Boilard

Formant quorum sous la présidence de madame Vanessa Roy, mairesse.

Mme Christiane Lacroix, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - CONSTAT DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette séance a été donné et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil le 5 décembre 2022.

Après vérification du quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu unanimement de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Cette séance est convoquée en vertu de l'article no 956 du Code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice 2013 de cette municipalité.

03 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Constat de la validité de l'avis de convocation et ouverture de séance;

2. Renonciation à l'avis de convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du budget pour l'année 2013 et du plan triennal d'immobilisation;
5. Période de questions;
6. Clôture et levée de la séance.

Cette séance spéciale étant convoquée exclusivement aux fins de présentation et d'adoption du budget 2013 et du plan triennal d'immobilisations 2013-2014-2015, les membres du conseil procèderont en conséquence.

Adoptée unanimement.

**2022-12
359**

04 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2023 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Attendu la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2023 de même que du programme triennal d'immobilisations pour les années 2023-2024-2025, ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal, sous le point # 4;

Attendu qu'avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du Code municipal;

En conséquence,

Il est proposé par M. Carl Boilard et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de La Guadeloupe;

Adopte le budget de l'exercice financiers de 2023 prévoyant;

- Des revenus de 4 684 220 \$;
- Des dépenses de 3 185 750 \$;
- Un excédent d'opération avant conciliation à des fins fiscales de 1 494 470 \$;
- Les affectations financières suivantes:
 - 897 850 \$ au remboursement de la dette à long terme;
 - 4 000 \$ à un fonds réservé;
 - 596 620 \$ aux dépenses d'immobilisation de l'exercice 2023.

Adopte le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers de 2023-2024 et 2025.

Adoptée unanimement.

05 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

**2022-12
360**

06 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Dave Roy et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire d'adoption du budget soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 19h20.

Vanessa Roy, mairesse

Christiane Lacroix, dir. gén. & gref.-trés.